

# Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le lundi 5 juin 2017 à 20h00 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Patrice Dubé	Conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Madame Chantal Dufour	Conseiller siège 4
Madame Marguerite Albert	Conseiller siège 5
Monsieur Norbert Michaud	Conseiller siège 6

Madame Claudine Castonguay Directrice générale

Quatre personnes assistent à la rencontre

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Pierre Daigneault souhaite la bienvenue, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Réso.2017-108**

Il est proposé par Fernand Albert appuyé par Réjean Albert et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point «affaires nouvelles» ouvert.

**ADOPTÉE**

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2017**

**Réso 2017-109**

Il est proposé par Marguerite Albert appuyé par Patrice Dubé et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 1er mai 2017.

**ADOPTÉE**

## **4. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**

**Réso 2017-110**

Il est proposé par Réjean Albert appuyé par Marguerite Albert et résolu unanimement d'accepter la liste des comptes à payer totalisant 48 902.52\$

Je certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précitées et autorisées par le conseil municipal.

Claudine Castonguay Dir. gén.

**ADOPTÉE**

## **5. AFFAIRES MUNICIPALES**

### **a) Appuie aide PEARRL**

**Réso 2017-111**

**Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PEARRL) –  
dépende pour l'entretien hivernal**

Attendu que le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PEARRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1<sup>er</sup> avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

Attendu que le volet principal du PAERRL vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 transférées ainsi que de routes locales de mêmes niveaux gérés par les municipalités avant le 1<sup>er</sup> avril 1993;

Attendu que les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

Attendu que les seuls frais encourus comme admissibles sont :

Les dépenses de fonctionnement, soit l'entretien des systèmes suivants :

- sécurité
- chaussée
- drainage
- abords de routes

Les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire :

Achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.)

Achat de machinerie (tracteurs, appareils, machine, etc.)

Attendu que depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissible au PEARRL;

Attendu que le volet principal du PEARRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

Attendu que les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PEARRL;

En conséquence,

Il est proposé Réjean Albert, appuyé par Chantal Dufour

Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la municipalité de Lejeune demande au ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PEARRL;

De transmettre copie de la présente résolution à toutes les municipalités et MRC que Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au député provincial pour appui.

**ADOPTÉE**

## **b) Appui producteur de lait du Bas Saint-Laurent**

### **EXCLUSION DE LA GESTION DE L'OFFRE DE TOUTE RENÉGOCIATION DE L'ALÉNA**

**Réso 2017-112**

**CONSIDÉRANT** Que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

**CONSIDÉRANT** Que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

**CONSIDÉRANT** Que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

**CONSIDÉRANT** Que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

**CONSIDÉRANT** Que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

**CONSIDÉRANT** Que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier, mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

**CONSIDÉRANT** Que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

**CONSIDÉRANT** Que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

**CONSIDÉRANT** Que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

**CONSIDÉRANT** Que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

**Pour toutes ces raisons**

**Il est proposé par Fernand Albert**

**Appuyé(e) par : Chantal Dufour et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal de Lejeune**

### **Demande au gouvernement du Canada :**

D'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

### **ADOPTÉE**

#### **c) D.S.G. (demande exemption de toute taxe foncière)**

**Réso 2017-113**

**Attendu que** Développement Saint-Godard a fait une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière à la Commission municipale du Québec;

**Attendu qu'en** vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale doit consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

**Attendu que** cette demande vise à reconnaître l'organisme mentionné (Développement Saint-Godard) aux fins d'exempter de toute taxe foncière l'immeuble situé au 331, rang du Lac à Lejeune et dont cet organisme est le seul utilisateur;

**Considérant que**, la municipalité de Lejeune appuie cette demande. Il est proposé par Réjean Albert appuyé par Marguerite Albert et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal de Lejeune laisse le processus suivre son cours.

### **ADOPTÉE**

#### **d) Construction Mario Lachance**

**Réso 2017-114**

**Attendu qu'il** y a de la détérioration (pourriture) autour des 24 fenêtres extérieures (côté cimetière);

**Attendu qu'il** n'était pas inscrit dans la demande de soumission, le projet était remplacement de fenêtres;

Il est proposé par Marguerite Albert et appuyé par Fernand Albert D'accepter le surplus demandé pour faire la réparation.

### **ADOPTÉE**

## **6. COTISATION ET MEMBERSHIP**

#### **a) Adhésion SADC 2017**

**Réso 2017-115**

Il est proposé par Fernand Albert et appuyé par Réjean Albert et résolu de renouveler pour l'année 2017-2018 au montant de 30\$ pour une municipalité.

La personne désignée par le conseil pour représenter la municipalité est Monsieur Pierre Daigneault, maire.

### **ADOPTÉE**

## **7. ADMINISTRATION**

## **8. RESSOURCES HUMAINES**

### **a) Contrat travail (Nathalie)**

Le comité de ressource humaine s'est rencontré pour le contrat de travail de la directrice générale adjointe. Et recommande au conseil la signature du contrat de travail.

### **b) Résolution d'embauche contrat directrice adjointe**

**Réso 2017-116**

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste en objet ;

ATTENDU les recommandations (du comité de sélection, du maire, de la directrice générale, etc.) ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Fernand Albert

Appuyé par Marguerite Albert

De confirmer Nathalie Charron au poste de  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE /  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE à compter du 5 juin, et ce,  
selon les modalités prévues à son contrat de travail ;

De mandater : Pierre Daigneault, à signer pour et au nom de la  
Municipalité ce contrat de travail.

**ADOPTÉE**

## **9. VOIRIE**

### **a) Lumière sécurité (travaux routiers)**

**Réso 2017-117**

Après avoir reçu deux soumissions, il est proposé par Fernand Albert secondé par Patrice Dubé de faire l'achat chez VER-MAC ce qui comprends l'ensemble de feux de chantier sur chariot (synchronisation GPS), feux Del de 8 po, contrôleur à écran tactile V-touch TLG, batteries à décharge profonde de 12 volt, ensemble de chargeurs intelligents (2) de 30 AMP, ensemble de décompte numérique de 8 po (1 décompte par unité est requis), une formation gratuite (webinaire) et les frais de transport. Pour un total de 8,045.00 avant taxes. Total après taxes 9.249.74.

**ADOPTÉE**

### **b) Formation grader**

**Réso 2017-118**

Il est proposé par Fernand Albert et secondé par Chantal Dufour de faire la recherche pour avoir quelqu'un pour donner une formation aux employés de voirie pour la conduite de la niveleuse. S'informer auprès des municipalités environnantes à savoir s'ils ont ce besoin dans leur municipalité. Le maire va aussi s'informer à la MRC. À suivre.

**ADOPTÉE**

**c) Sable (pic Alain et Marguerite)**

Précision, on informe le conseil que les employés de voiries vont aller chercher le sable qui a été tamisé l'an dernier dans le pic D'Alain Beaulieu et Marguerite Albert. Pour les travaux dans les chemins.

**d) Embauche consultante devis travaux chemin**

**Réso 2017-119**

Le maire nous informe qu'il serait préférable d'embaucher un consultant pour préparer un devis pour les travaux dans les chemins.

Il est proposé par M. Fernand Albert, appuyé par M. Réjean Albert de faire l'embauche d'un consultant.

**ADOPTÉE**

**Subvention député**

Précision, la municipalité a reçu la lettre confirmant l'octroi d'une somme de 12 000 \$ sur le présent exercice financier pour le (PAARRM) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

**10. ORGARNISME MUNICIPAL**

**a) Pompiers (entente entretien habits de combats) Arsenal**

**Réso 2017-120**

Entente d'entretien pour les habits du combat avec Isotech Instrumentation inc., division d'entretien d'équipement personnel de L'Arsenal. Il est proposé par Marguerite Albert appuyé par Chantal Dufour d'autoriser le directeur du service incendie de signer l'entente.

Pour l'année 2017, il est proposé par Marguerite Albert appuyé par Chantal Dufour de faire l'achat de 6 casques, un habit de combat de pompier, 4 boyaux et faire la réparation d'un boyau, ainsi que l'achat d'une laveuse à pression de 2000-2500 livres.

**ADOPTÉE**

**b) Projet Loisir 21**

**Réso 2017-121**

Les loisirs 21 préparent un projet avec Ève-Line Toupin (pacte rural). Il est proposé par Chantal Dufour appuyée par Réjean Albert que le conseil approuve la démarche du comité de loisir 21. Nous les inviterons à la prochaine rencontre pour qu'il nous présente leur projet.

**ADOPTÉE**

**11. CORRESPONDANCES ET INVITATIONS**

Lecture faite par le maire

## **12.DEMANDE DE DONS**

### **a) Loisir 21**

**Réso 2017-122**

Il est proposé par M. Réjean Albert, appuyé par M. Fernand Albert et résolu de verser jusqu'à un maximum de 300 \$ avec présentation des pièces jointes.

Pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste.

**ADOPTÉE**

### **b) Croix-Rouge**

La FQM (Fédération québécoise des municipalités) appelle ses membres à faire preuve de générosité à la suite des inondations survenue un peu partout au Québec. La municipalité invite chaque personne à faire un don selon leur bon vouloir.

### **c) Relais pour la vie (Colette et Carmen)**

**Réso 2017-123**

Il est proposé par Marguerite Albert appuyé par Fernand Albert et résolu de verser la somme de 50\$ pour le relais pour la vie. De faire le chèque à l'Association du Cancer avec la mention Relais pour la vie Témiscouata, le faire parvenir à l'adresse suivante :101 rue Lavoie Rimouski, Québec G5L 1C2

**ADOPTÉE**

## **13.AFFAIRES NOUVELLES**

### **a) Concierge (demande art. nettoyages)**

**Réso 2017-124**

Il est proposé par Fernand Albert appuyé par Chantal Dufour de faire l'achat d'un manche télescopique et les accessoires pour les fenêtres, un outil lave-mur avec les accessoires, ainsi qu'un aspirateur portatif.

**ADOPTÉE**

### **b) Poste Canada (installer boîte lettre)**

**Réso 2017-125**

La société canadienne des Postes demande la possibilité d'installer une boîte postale au rang du Lac. Il est proposé par Marguerite Albert appuyé par Fernand Albert d'autoriser l'installation de poste Canada.

**ADOPTÉE**

### **c) Demande budget entretien terrain Hélène**

**Réso 2017-126**

Il est proposé par Fernand Albert appuyé par Marguerite Albert d'autoriser l'achat de fleurs annuelles pour installer dans les deux entrées du village ainsi que les bacs à l'avant du bureau municipal et de l'église. Le montant ne doit pas dépasser la somme de 250\$ (deux cent cinquante dollars).

**ADOPTÉE**

#### **d) Route des Monts Notre-Dame**

Chantal Dufour nous fait un résumé de la rencontre qui a eu lieu le dimanche 4 juin à Esprit-Saint. Il a engagé une firme (Imaginature) pour vérifier les possibilités sur la route de Sainte-Luce à Dégelis et voir les attraits.

La firme confirme qu'il y a beaucoup de potentiel, la distance est très grande. Il y a un manque d'hébergement pour l'instant. Il a été agréablement impressionné par l'aménagement paysager de Squatec, les Jardins célestes plus particulièrement celui d'Auclair, et pour Lejeune la Halte Lacuste.

#### **14.PÉRIODE DE QUESTIONS**

Demande de faire passer la niveleuse au moins deux fois par année dans le côté du rang deux qui n'est pas entretenu l'hiver, soit le printemps et l'automne.

Faire enlever la branche de l'arbre dans l'entrée du village ou le bac à fleurs.

Pour le logement 75, oui pour installer un petit cabanon.

#### **15.LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ**

Le maire Pierre Daigneault propose la levée de la séance à 21h10

-----  
Pierre Daigneault

-----  
Claudine Castonguay

Je, Pierre Daigneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



